

**Stephanie Carvin, professeure associée, Norman Paterson School of International Affairs,  
Carleton University**

Je vous remercie de m'avoir offert l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. J'ai regardé certains des témoignages présentés devant le comité sur l'extrémisme violent à caractère idéologique, et j'ai décidé de ne pas revenir sur la nature de la menace, car cette question a déjà été bien couverte par les témoins. Je présenterai plutôt au comité quatre recommandations qui portent sur les mesures que le Parlement pourrait prendre pour contrer cette menace croissante.

D'abord, il est crucial et urgent que le Parlement modernise les pouvoirs du secteur de la sécurité et du renseignement. En raison de l'évolution de la technologie et de la transformation de l'extrémisme violent (des groupuscules aux vastes mouvements), le niveau d'incertitude quant à la façon de faire enquête sur ces menaces est énorme. Par exemple, comme il a été mentionné à plusieurs reprises, bon nombre des pouvoirs d'enquête du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS) se fondent sur la technologie de 1984 – une époque où les télécopieurs étaient les appareils les plus avancés. L'extrémisme diffus, en ligne et en réseau, mené par des mouvements, pose des difficultés manifestes pour ce cadre législatif. Nous devons être en mesure de répondre aux nouvelles menaces plus rapidement qu'à l'heure actuelle.

Je veux être la plus claire possible : la modernisation des pouvoirs ne signifie pas qu'il faille donner au milieu de la sécurité nationale tous les pouvoirs qu'il demande. Il incombe au Parlement de déterminer lesquels il souhaite octroyer au secteur de la sécurité et du renseignement devant l'évolution des menaces et des nouvelles technologies, ainsi que les conditions assorties à l'utilisation de ces pouvoirs. Par exemple, dans quelles circonstances le SCRS peut-il, selon le Parlement, explorer les espaces en ligne pour enquêter sur l'extrémisme violent? Ou demander des informations de base sur des abonnés? Les conditions seront-elles les mêmes pour les moyens les moins intrusifs et les plus intrusifs?

Le manque d'intérêt général du Parlement envers la loi sur la sécurité nationale est malheureux. Nos alliés actualisent fréquemment les pouvoirs de ce secteur pour s'adapter aux changements relatifs aux menaces et à la technologie. L'Australie, par exemple, présente généralement un projet de loi pour moderniser sa législation sur la sécurité nationale tous les deux ans. De son côté, le Canada procède à des mises à jour à ce sujet à peu près une fois tous les 10 ans, généralement par un projet de loi omnibus et souvent dans la foulée d'un scandale (comme la « campagne de coups fourrés » de la Gendarmerie royale du Canada [GRC] ou des crises comme les attentats du 11 septembre, de Saint-Jean-sur-Richelieu et de la Colline du Parlement). Le Canada doit normaliser l'actualisation périodique de ses lois sur la sécurité nationale, pour octroyer des pouvoirs et établir des limites quant à ces pouvoirs. Une telle prévisibilité réglementaire clarifierait les paramètres des services de sécurité. Elle n'entraînerait pas de lourdeur bureaucratique ni ne donnerait lieu à un « bar ouvert », mais elle permettrait la tenue d'enquêtes sans que les services de sécurité soient obligés de deviner où la ligne se situe, ce qui cause des retards ou de la négligence.

Ensuite, nous devons augmenter nos capacités à enquêter sur les menaces de l'extrémisme violent à caractère idéologique. Je crois que la désuétude du modèle de la GRC, tant pour les

enquêtes en matière de sécurité nationale que pour les services de police provinciaux, constitue le problème le plus important avec lequel le Canada doit composer. Devant des menaces de plus en plus complexes, fondées sur la technologie, la GRC continue de recourir à un modèle généraliste périmé, plutôt que de faire appel à des enquêteurs formés et spécialisés. Un système dans lequel un agent peut être chargé d'une enquête pour meurtre dans une localité rurale de Terre-Neuve et, la semaine suivante, être affecté à une enquête liée à l'extrémisme violent à caractère idéologique, sans formation ni exigence de spécialisation, comporte des failles importantes.

La refonte, la réforme, voire le remplacement du modèle policier de la GRC échappent à la portée du comité. À cet égard, je propose qu'il s'intéresse aux formations sur l'extrémisme violent à caractère idéologique offertes par la GRC, ainsi qu'au contenu et aux responsables de la prestation de ces formations.

Par ailleurs, pour faire écho au témoignage de Jessica Davis devant le comité, je recommande que des mesures soient prises pour renforcer les capacités de poursuites pour financement de l'extrémisme violent. Le Canada n'a guère réussi à lancer des poursuites pour financement du terrorisme, malgré la définition très vaste et inclusive de ce qui constitue du financement. Selon les recherches de M<sup>me</sup> Davis, même si le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) a fourni plus de 4 600 communications à différents partenaires concernant le financement d'activités terroristes, il n'y a eu que deux condamnations pour ce motif au Canada. Ce chiffre semble scandaleusement faible, même si, pour être juste, il faut mentionner qu'il ne comprend pas les menaces ayant été contrées. Puisque nos lois dans ce domaine sont encore plus vagues (voire inexistantes) en ce qui concerne l'extrémisme violent à caractère idéologique ou les produits des discours haineux, il est permis de croire que la capacité du Canada à contrer les menaces terroristes comporte de sérieuses lacunes. L'Agence des crimes financiers que le gouvernement propose de mettre sur pied représente un pas en avant, mais la volonté du gouvernement de faire croître les capacités d'enquête et de poursuite dans ce domaine jouera un rôle crucial. Je sais qu'une nouvelle loi à cet égard a été déposée, mais ce sont les lacunes en matière de capacités qui m'inquiètent. Les lois résoudront peu de chose si les forces de l'ordre ne peuvent pas ou ne veulent pas y avoir recours.

Enfin, l'extrémisme violent à caractère idéologique (et le convoi) montre qu'il est nécessaire d'accroître considérablement la coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces en matière de sécurité nationale, ainsi que l'échange de renseignement. À l'heure actuelle, le Canada n'est pas doté d'un cadre stratégique intégré qui établit les rôles et les attentes des gouvernements fédéral et provinciaux, des administrations municipales et du secteur privé en ce qui concerne l'échange d'informations et de renseignement. Comme le comité le sait certainement, une grande partie des infrastructures essentielles du Canada – une cible pour bon nombre de groupes extrémistes violents de toutes les tendances politiques – ne relève pas des champs de compétence fédéraux.

Puisqu'il n'y a pas de cadre, le soutien réglementaire est inexistant ou il nuit à la coopération. Souvent, les services de police provinciaux (la GRC dans la plupart des provinces) ne sont pas

tenus d'informer les élus au sujet des menaces sur lesquelles ils recueillent des éléments de preuve ou ne peuvent pas le faire en vertu de la loi. Le SCRS informera les autorités provinciales, mais en dévoilant uniquement des renseignements non classifiés ou de faible niveau de classification. Beaucoup peut être fait à l'aide de renseignements de source ouverte, mais une partie des détails risque de se perdre.

À cet effet, le système canadien limite l'échange d'informations entre les ordres de gouvernement. Le gouvernement fédéral comprend peut-être mieux la menace, mais les provinces comprennent mieux leurs infrastructures essentielles et les risques connexes. Toutefois, sans échange d'informations, les responsables des politiques ne sont pas en mesure de comprendre comment se préparer aux menaces ni de déclencher une intervention opérationnelle efficace en cas de manifestations comme le convoi.

Ces quatre recommandations sont un début. Elles portent sur des enjeux qui existaient avant le convoi, mais cet événement et la menace de l'extrémisme violent à caractère idéologique met leur importance en relief. Nous avons besoin de lois et d'un Parlement qui accorde une attention accrue à la sécurité nationale afin d'obtenir une démarche équilibrée pour composer avec les enjeux sur lesquels vous vous penchez. Je vous remercie.